



Compte-rendu FSU du CHSCT SD12 du vendredi 4 juin 2021

CHSCT-SD précédé d'un groupe de travail le matin.

À noter qu'aucun-e représentant-e de l'administration n'était présent-e lors de ce groupe de travail.

La séance plénière s'est tenue de 14h à 16 à la fois en présentiel et en distanciel du fait de la jauge acceptée pour la salle de réunion.

Présent-es:

Mme Fellahi, IA-DASEN, présidente de séance

Mme Patricia Bressac (en distanciel) et M. Patrick Lagarrigue, CPD (conseiller-es de prévention départemental-aux)

Mme Béatrice Casanova, secrétaire de séance

Invitée : Mme Gisèle Barrau (en distanciel), ISST = Inspectrice Santé et Sécurité au Travail

Pour la FSU :

titulaires : Anne Zanetta, Maryline Laumond, Julie Bernat-Sandragné, Émilie Maffre, Céline Montolio, secrétaire départementale

suppléant : Michel Naranjo (en distanciel)

Pour l'UNSA :

titulaires : Sébastien Le Gall, Patrice de Luycker (en distanciel)

Ordre du jour :

- point sur le programme de prévention départemental
- rapport d'inspection de l'ISST de l'école de Bruéjou
- calendrier de la fin de l'année scolaire
- validation des PV des séances du 14 janvier, 9 mars, 25 mars et 29 avril 2021
- point sur la présentation du compte-rendu de l'enquête-analyse du collège Jean Moulin aux représentant-es du personnel
- présentation et analyse des RSST de la période

Lecture des déclarations liminaires de la FSU puis de l'UNSA

L'UNSA, lors de sa déclaration liminaire a dénoncé "la violence des mots employés par les collègues à l'égard des conseillers pédagogiques lors de l'animation pédagogique qui se déroulait le mercredi, veille du long week-end de l'Ascension". L'UNSA, à travers son représentant du personnel, s'est même étonné qu'il n'y ait pas de signalement au RSST à ce sujet.

Réponses de la DASEN à la déclaration de l'UNSA :

Elle trouve inadmissible la violence des propos subis par les CPC et les condamne.

La FSU intervient pour rappeler que les collègues convoqué-es à cette animation n'ont reçu l'ordre de mission que le lundi soir pour le mercredi suivant.

La DASEN répond que les CPC ne sont pas responsables de l'envoi de ces ordres de mission et que cela ne justifie pas de tels propos. Elle précise que ce problème sera réglé en interne,...

Poursuite de l'ordre du jour :

Madame l'inspectrice santé au travail présente son rapport d'inspection de l'école de Bruéjols le 18 mai :

-à noter que depuis la nomination de cette nouvelle inspectrice les secrétaires départementales-aux sont les seules personnes à ne plus être invitées à ces visites d'inspection-

Il s'agit de la 2ème visite d'inspection dans le département pour cette année scolaire.

C'est une petite école avec 4 classes, construite en 2009 et de plain-pied.

Cette visite est dans le cadre de la formation de l'APC (complète sa formation en cours)

Les préconisations de l'ISST révèlent entre autre de nombreux registres de sécurité obligatoires absents et l'absence de salle de maitres avec un bureau pour la directrice petit (risques psychosociaux) .

Point+ : formation de la directrice par les conseillers de prévention départementaux à l'hygiène et la sécurité au travail (dans le cadre de la formation)

Remarques et questions : comment améliorer ces conditions de travail, et pour les usagers ?

Ces défauts sont récurrents et inquiètent les représentants du personnel.

Pour l'ISTT la difficulté c'est que le bâti n'est pas du ressort de l'Éducation nationale, il y a besoin d'un accompagnement de la mairie. Il y aurait une prise de conscience des collectivités.

La présidente demande quelles ont été les réactions du maire et des élu-es qui ont assisté à la visite : la municipalité était ravie de cette visite car se trouve démunie, en demande d'informations.

La présidente propose de faire un rappel aux maires sur les registres obligatoires, etc et de renvoyer le même courrier qu'à la rentrée dernière en y ajoutant les documents et les coordonnées des CPD.

Les suites de cette inspection sont programmées pour octobre : le suivi est délégué aux CPD et APC.

Validation des PV des séances précédentes: 4 PV étaient prévus, seuls ceux du 14/01, 9/03, 25/03 ont été soumis au vote et adoptés (à la condition de préciser sur celui du 25/03 qu'un membre UNSA n'a pas voulu siéger ce jour là car non remplacée)



Point sur le programme de prévention départemental :

Les CPD proposent le bilan d'activité du CHSCT-SD12 qui sera présenté au CHSCTA du 29 juin. Chaque année lors du dernier CHSCTA de l'année scolaire, les CHSCT-SD de l'académie sont invités (secrétaires + CPD de chaque département) afin de présenter les bilans.

La secrétaire départementale souhaite que ce bilan soit fait conjointement.

La présidente propose de valider le bilan présenté par les CPD et que le bilan complémentaire soit fait le mardi 15 juin au matin en GT.

Remarques et corrections communes sur ce document :

- peu de lettres de cadrage des apc en établissements
- sur l'enquête hygiène demandée au niveau académique : cette proposition avait été précédemment soumise à l'ordre du jour mais la présidente souhaitait en discuter au niveau académique, elle trouve que cette enquête est une charge de travail supplémentaire pour les

directeurs et n'était pas favorable à la diffuser pour cette raison. Elle reconnaît l'importance de cette enquête et sa finalité. Elle propose de la présenter lors de la réunion de directrices en format papier et lors de la réunion des néo directeurs.

- sur les enquêtes réalisées à la suite de chaque accident de travail ou de service: nous n'avons aucune informations sur les accident de travail ou de services, ces infos ne reviennent pas à la DSDEN non plus. La FSU soumet donc l'avis suivant au vote :

Les membres du CHSCT-SD12 demandent que tous les moyens soient mis en œuvre pour que les données des accidents de service ou de travail leur soient transmises le plus rapidement possible dès que les services administratifs en ont connaissance. Ceci permettrait aux membres de pouvoir réaliser des enquêtes conformément à la réglementation :

L'article 53 du Décret n°82-453 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ouvre le droit pour le CHSCT de réaliser des enquêtes sur les accidents de service, de travail et les maladies professionnelles ou à caractère professionnel. Ces enquêtes ont lieu obligatoirement :

➤ En cas d'accident de service ou de travail grave ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ayant entraîné mort d'homme ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou ayant révélé l'existence d'un danger grave, même si les conséquences ont pu en être évitées ;

➤ En cas d'accident de service ou de travail ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel présentant un caractère répété à un même poste de travail ou à des postes de travail similaires ou dans une même fonction ou des fonctions similaires

Cette demande a été faite depuis plusieurs années, aussi les membres du CHSCT-SD12 attendent qu'elle soit appliquée le plus rapidement possible.

=>Avis voté à l'unanimité

Programme de visites et des travaux pour la rentrée 2021:

Visites d'établissements :

- DSDEN suite à la modifications de la structure avec l'intégration de jeunesse et sport*
- école Jean Monnet d'Espalion : sur les RPS
- l'ajout d'une visite supplémentaire d'école se fera après étude plus approfondie des RSST

*nous interrogeons la présidente sur les travaux prévus afin d'intégrer ces nouveaux personnels: La présidente nous répond que l'accueil est programmé au 31/08, qu'il faut être prêt pour le 1^{er} septembre.

Tout n'est pas finalisé encore, une réunion aura lieu la 3^e semaine de juin.

Des rapprochement géographiques sont prévues en fonction des missions. Étant donné l'impossibilité d'agrandir les locaux les bureaux vont être cloisonnés. De part la contrainte financière il peut être envisagé plusieurs tranches de travaux échelonnées dans le temps.

Mme Bressac, conseillère de prévention départementale, est associée à ce projet.

Nous soumettons la demande d'être associé-es à ce projet pour avis: la présidente nous propose de nous présenter les éléments à la suite de la prochaine réunion.

Il y a 10 ETP et 9 personnes qui sont intégrées aux services.



Prévision des groupes de travail du CHSCT-SD :

- la secrétaire souhaite reprendre les travaux débutés il y a 2 ans sur la prévention des RPS
- GT pour établir une liste des personnes ressources à destination des personnels

- GT pour mise à jour de la page dédiée au CHSCT-SD12 de la DSDEN

Question : comment former les IEN et les chefs d'étab ?

Unsa : propose une formation obligatoire

La présidente précise que des formations ont déjà débuté sur le bassin de Millau, il reste les bassins de Rodez et Villefranche de Rouergue.

L'UNSA interroge la présidente sur les changements liés à la fusion CT-CHSCT en janvier 2022 : elle n'a aucune information.

Point sur la présentation du compte-rendu de l'enquête-analyse du collège Jean Moulin aux représentant-es du personnel :

Il avait été convenu entre la principale du collège, la secrétaire générale et la secrétaire du CHSCT-SD de présenter enfin les résultats de l'enquête-analyse réalisée en juin 2019 au prochain CA.

N'ayant aucune nouvelle, la secrétaire relance la présidente et lui précise qu'il serait préférable de ne faire ce retour qu'aux membres du personnel élu-es en CA, et non à l'ensemble du CA.

La présidente va contacter la principale du collège pour lui demander de finaliser ce point avant la fin de l'année scolaire.

Validation du compte-rendu de la visite du collège Jean Jaurès à Cransac :

Visite réalisée le vendredi 21 mai dernier

Le compte-rendu est validé sur le principe car la secrétaire générale, qui a assisté à la visite, n'a pas répondu à la demande de validation de la secrétaire.

Les avis suivants ont été proposés :

1- Les membres du CHSCT-SD 12 demandent une réflexion autour du réaménagement des locaux et de la réaffectation des différents espaces en y associant les personnels, puis que des travaux permettant l'exercice du travail de tous les personnels soient programmés rapidement :

- une infirmerie conforme au BO n°1 du 6 janvier 2000 relatif au « protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les EPLE »
- des bureaux pour l'assistance sociale, psychologue EN, médecin scolaire
- des vestiaires pour les agents du conseil départemental
- des bureaux et espaces de travail pour l'ensemble des personnels
- un espace de restauration et de repos pour les personnels conforme à l'article R4228-23 du Code du travail- section Restauration et repos

2- Les représentants du personnel du CHSCT-SD de l'Aveyron demandent qu'un nouveau mesurage soit réalisé et que la fiche récapitulative, les plans soient mis à la signature des personnels ainsi que les mesures de protection sanitaires des agents exposés.

3- Le 1er avril 2019, l'avis suivant a été voté à l'unanimité en CHSCT-SD12 dans le cadre du compte-rendu d'une visite : Les représentants du personnel du CHSCT-SD de l'Aveyron demandent que toutes les écoles et tous les établissements scolaires soient pourvus de blocs sanitaires réservés aux personnels (et en nombre suffisant), afin d'assurer des conditions d'intimité, d'hygiène et de santé convenables.

Les représentant-es du personnels du CHSCT-SD12 renouvellent cet avis et demandent qu'il soit appliqué.

4- Les membres du CHSCT-SD 12 demandent que le suivi médical des personnels soit effectif auprès de tous et localement.

